

CHARTRE DE L'ACCOMPAGNATEUR

(Ecole maternelle les Sittelles à Lailly-en-Val)

Vous êtes accompagnateur lors d'une sortie ou d'une activité pédagogique. Consciente du temps personnel que vous mettez au service de la communauté éducative, **nous vous remercions vivement pour votre aide précieuse. Cette charte a pour objectif de préciser vos missions aux côtés de l'enseignante de la classe dans l'intérêt des enfants et du bon déroulement des activités prévues.** Ces précisions s'inscrivent dans le cadre des textes de loi en vigueur, notamment en termes de sécurité des élèves et de manière générale en termes de protection de l'enfance. Lors de cette activité l'enseignant(e) reste seule responsable de la sécurité des élèves et du bon déroulement pédagogique de l'activité proposée.

Ainsi lorsque vous vous proposez en tant qu'accompagnateur vous vous engagez à :



- **Respecter les consignes données par l'enseignant(e)** en tout temps et tout lieu et ne prendre aucune initiative personnelle sans avertir l'enseignant(e) (aller aux toilettes, changement itinéraire, d'activité, distribution de sucrerie...) ;
- **Informé l'enseignant(e) immédiatement** en cas de problème (discipline, conflit, blessure...) ;
- **Considérer comme confidentielle** toutes informations qui seraient portées à votre connaissance dans le cadre de l'activité scolaire ;
- **Faire respecter par les élèves, avec bienveillance et rigueur, les consignes, le calme et une bonne tenue.**



- **Veiller particulièrement à la sécurité et à la santé des enfants :**
 - Dans le car, s'assurer que tous les enfants sont bien attachés ;
 - Dans la rue, s'assurer que le rang soit serré et se déplace correctement côté habitation et non côté chaussée (adulte et élève sur le trottoir, les adultes sont côté chaussée). Être particulièrement vigilant en traversant les rues : un adulte doit toujours se positionner en amont du passage piéton ;
 - Si un groupe vous a été confié, identifiez le groupe d'enfants dont vous êtes responsable et vous assurez que les enfants vous ont bien identifié. Vous êtes responsable de votre groupe jusqu'à la fin de la sortie ou de l'activité ;
 - Vérifiez régulièrement que votre groupe est au complet en comptant les élèves et restez en permanence avec le groupe qui vous a été confié ;
 - Au moment du repas, veillez à ce que chaque enfant s'alimente correctement ;
- **Vérifiez la tenue vestimentaire en cas de besoin** (port de la caquette en cas de forte chaleur...) ;
- **Avoir une attention égale** envers tous les enfants du groupe ;
- **Aidez les enfants** à rester attentifs, à s'investir, à comprendre l'activité proposée ;



- **Respecter le droit à l'image des enfants et de leurs familles :**
 - Seul l'enseignant(e) peut décider que des prises de vue soient réalisées à des fins pédagogiques et reste garant(e) du droit à l'image des enfants qui lui sont confiés.
- **Avoir soi-même un langage et une tenue adaptée au contexte scolaire** (Ne pas utiliser le portable sauf en cas d'urgence, ne pas fumer devant les élèves...).
- **Accepter l'éventualité de ne pas avoir son enfant dans le groupe.**

Par la signature de la charte de l'accompagnateur, l'accompagnateur ou l'accompagnatrice déclare avoir pris connaissance et s'engage à respecter celle-ci durant la sortie ou l'activité pédagogique proposée.

Signature de l'accompagnateur ou de l'accompagnatrice :

Signature de la directrice :